



Rapport annuel

au 30 juin 2025

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

Part I, Part GP, Part L

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est **double** :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence STOXX® Europe 600, dividendes net réinvestis, tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice STOXX® Europe 600 (dividendes nets réinvestis).

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence STOXX® Europe 600 (SXXR) (dividendes nets réinvestis), sous contrainte d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché. L'indicateur de référence est l'indice STOXX® Europe 600 (dividendes nets réinvestis).

L'indice STOXX® Europe 600 (SXXR) est un indice représentatif des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice STOXX® Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Il est calculé et publié par STOXX Limited sur le site Internet <https://www.stoxx.com/>.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.stoxx.com/indices>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence, dans le respect d'un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR Français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:
 - La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
 - La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
 - La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
 - Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR français un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon, selon les critères définis par la Société de Gestion.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Les décisions d'investissement sont prises par la Société de gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne; L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de gestion.

Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles:

- allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.
Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: Value, Size, Growth, Momentum, Quality...). L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de gestion.
La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles.
- niveau d'exposition aux actions du marché européen: ajusté à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- stratégies optionnelles: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR Français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP est investi principalement en actions de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège dont majoritairement celles composant l'indicateur de référence. Les actions seront sélectionnées en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés.

■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger:

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et/ou dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R 214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, cotés ou non sur un marché réglementé.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la Société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 25 % de l'actif net, le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire des pays de l'ensemble de l'Union Européenne (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée,

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade » ou équivalent selon l'analyse de la Société de gestion de portefeuille) en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Le FCP peut investir dans des titres libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition (à la hausse ou à la baisse) sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises: ces instruments pouvant être utilisés dans le cas éventuel d'une couverture du risque de change.

Le recours à ces instruments peut générer une exposition du FCP aux actions ne pouvant dépasser 110 % de l'actif net du FCP.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif (levier net), Le levier brut est au maximum de 135 %.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et d'exposition sur taux, actions et change, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (Medium Term Notes, bons de souscription, warrants...), sur taux, actions, change ou indices.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du fonds, dans la limite de 25 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataires et monétaires) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé ;

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net

■ Critères déterminant le choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales" et comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions et de manière accessoire, aux investissements en gestion alternative.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employés par le FCP auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque lié au modèle multicritères** : lié à l'utilisation du modèle multicritère ; l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la construction du portefeuille ainsi que la sélection des actifs sont réalisés en partie d'après le modèle développé par LBP AM. Néanmoins, toute décision est prise par le gérant, qui peut alors ne pas valider les résultats du modèle, si ceux-ci paraissent erronés.
- **Risque actions** : le FCP est principalement exposé à la variation des marchés d'actions de l'Union Européennes, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège. Du fait de son objectif de maintenir un écart de suivi inférieur à 4 % avec l'indice de référence, la valeur liquidative du FCP pourra diminuer en cas de baisse de l'indice STOXX® Europe 600.
- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint**. Rien ne garantit que l'objectif de gestion du FCP sera réalisé. En effet, les re-pondérations de l'indice STOXX® Europe 600 peuvent entraîner divers coûts de transaction ou de frottement, notamment en raison d'indisponibilité temporaire de certaines valeurs composant l'indice ou de circonstances exceptionnelles : ainsi la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital** : le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection, le capital initialement investi peut ne pas être totalement restitué
- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille peut être investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'exposition au risque de change peut représenter jusqu'à 80 % de l'actif. Les devises sur lesquelles le FCP peut être exposées sont la livre sterling, la couronne suédoise, la couronne danoise, la couronne norvégienne et le franc suisse.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employés par le FCP auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées** : un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est de plus de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 17/12/2024 : modification de l'indicateur de référence pour la part GR, Q et I

COMMENTAIRE DE GESTION

Macroéconomie

L'économie mondiale a poursuivi sa marche, certes ralentie, mais toujours en mouvement. L'OCDE a révisé ses prévisions de croissance pour 2025 à la hausse pour les États-Unis (+ 2,4 %) et la Chine (+ 4,7 %), tandis que l'Europe restait engluée dans une dynamique plus modeste (+ 1,3 % pour la zone euro, + 0,9 % pour la France, + 0,7 % pour l'Allemagne).

L'inflation, longtemps au cœur des préoccupations, semble désormais sous contrôle. En zone euro, elle s'est stabilisée autour de 2,2 %, permettant à la BCE d'engager un cycle de baisse des taux, ramenant le taux de dépôt à 2,00 % en juin 2025. La Fed, plus prudente, a maintenu ses taux dans une fourchette de 4,25–4,50 %, tout en anticipant deux baisses d'ici fin 2025.

Les indicateurs avancés, tels que les PMI, ont oscillé entre contraction et expansion, témoignant d'une activité économique en dent de scie. En mai, le PMI manufacturier européen atteignait 49,4, son plus haut niveau depuis près de trois ans. En France, l'effet post-Jeux Olympiques s'est fait sentir, avec un ralentissement du PIB au T4 2024, suivi d'un léger rebond au T1 2025 (+ 0,1 % QoQ).

Géopolitique

L'Europe, entre fragilité politique et ambitions budgétaires

La France a connu un bouleversement institutionnel avec le renversement du gouvernement Barnier et la nomination de François Bayrou comme Premier ministre. Le déficit public, proche de 6 %, a suscité l'inquiétude des agences de notation, Moody's abaissant la note souveraine à Aa3.

L'Allemagne, de son côté, a adopté une réforme budgétaire historique, levant les restrictions sur les dépenses de défense et créant un fonds de 500 milliards d'euros sur 12 ans, signe d'un réveil stratégique face aux menaces extérieures.

- Les États-Unis, entre protectionnisme et diplomatie musclée

L'investiture de Donald Trump en janvier 2025 a marqué un tournant. Le président américain a soufflé le chaud et le froid, imposant des droits de douane jusqu'à 145 % sur les produits chinois, menaçant l'Europe de taxes de 25 % sur les automobiles et de 200 % sur les vins et champagnes, avant d'annoncer une trêve commerciale en mai.

Sur le plan militaire, les États-Unis ont intensifié leur engagement au Moyen-Orient, bombardant des sites iraniens en coordination avec Israël, tout en tentant de négocier un cessez-le-feu en Ukraine. Une trêve de 30 jours a été conclue en mars, limitée aux infrastructures énergétiques.

- La Chine, entre relance et prudence

Face au ralentissement de la consommation et à une inflation faible (+ 0,2 % YoY en novembre), Pékin a annoncé un assouplissement budgétaire et monétaire, avec l'émission de 411 milliards de dollars de bons du Trésor pour stimuler la demande intérieure. Le Politburo s'est engagé à adopter une posture plus proactive, tout en maintenant ses taux directeurs inchangés.

Marchés d'actions et performances sectorielles

Malgré les vents contraires, les marchés actions ont tenu bon. Le STOXX 600 (dividendes nets réinvestis en euros) a progressé de + 8,7 % sur la période, porté par les secteurs bancaire (+ 49 %), assurantiel (+ 32 %) et télécom (+ 30 %).

Les valeurs de la défense ont surperformé, reflet des tensions géopolitiques :

- Rheinmetall (+ 280 %)
- Leonardo (123 %)
- Rolls Royce (111 %)

À l'inverse, le luxe a souffert du ralentissement chinois et des incertitudes américaines :

- Kering (- 44 %)
- LVMH (- 36 %)
- Christian Dior (- 35 %)

Le secteur de la santé a également été pénalisé par des publications décevantes et des craintes réglementaires, tandis que les valeurs technologiques ont connu une volatilité accrue, notamment en raison de la montée en puissance de concurrents asiatiques dans l'intelligence artificielle.

Performances

Le benchmark du fonds est passé du Stoxx Europe 50 au Stoxx Europe 600 le 17/12/2024.

Entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025, le fonds (part GP) affiche une performance de 5,64 % et son benchmark 5,75 % (Performance du Stoxx Europe 50 du 30/06/24 au 17/12/24 puis performance du Stoxx Europe 600).

PERFORMANCES

L'indice de référence est Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	5,64 %	5,75 %
Sur 3 ans	44,58 %	45,33 %
Sur 5 ans	75,94 %	76,82 %

Performances	Fonds – part I	Indice de référence
Depuis la création de la part	9,21 %	8,88 %
6 mois	9,04 %	8,78 %

Performances	Fonds – part L	Indice de référence
Depuis la création de la part	14,31 %	85,42 %
6 mois	8,89 %	8,78 %
5 ans	13,97 %	76,82 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	174 211 584,39	163 306 048,93	337 517 633,32
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	124 973 479,87	112 871 748,87	237 845 228,74
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	20 531 365,64	31 233 746,56	51 765 112,20
ASML HOLDING NV NA EUR	23 960 989,19	23 150 346,10	47 111 335,29
SAP SE GY EUR	20 317 426,11	20 166 847,73	40 484 273,84
NESTLE SA-REG SE CHF	19 617 903,75	19 226 053,96	38 843 957,71
NOVARTIS AG-REG SE CHF	18 427 432,70	19 577 412,97	38 004 845,67
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	20 666 134,88	16 988 568,93	37 654 703,81
SIEMENS AG-REG GY EUR	19 953 204,47	16 074 066,96	36 027 271,43
L'OREAL FP EUR	19 167 070,55	16 822 703,00	35 989 773,55

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 103,15 % selon la méthode de l'engagement,
- 103,15 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	1,73 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	20 174 067,50 euros soit 1,78 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	SOCIETE GENERALE SA (57,10 %), UBS EUROPE SE (36,5 %), T9-3001269 (6,4 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (57,10 %), Allemagne (36,5 %), France (6,4 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	54 560,16
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 122 351 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 60 262 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013249414,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013239365,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013239357.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	1 105 647 801,03
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 105 647 801,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	42 442 525,94
OPC	42 442 525,94
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	19 768 449,99
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	19 768 449,99
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 167 858 776,96
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 550 214,00
Comptes financiers	1 632 713,19
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 182 927,19
Total de l'actif I+II	1 171 041 704,15

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	1 037 274 755,49
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	98 072 257,21
Capitaux propres I	1 135 347 012,70
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 135 347 012,70
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	34 124 010,42
Concours bancaires	1 570 681,03
Sous-total autres passifs IV	35 694 691,45
Total Passifs : I+II+III+IV	1 171 041 704,15

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	27 302 399,34
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	168 535,43
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	20 078,37
Sous-total produits sur opérations financières	27 491 013,14
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-6 568,09
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-308 449,46
Sous-total charges sur opérations financières	-315 017,55
Total revenus financiers nets (A)	27 175 995,59
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 379 619,04
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 379 619,04
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	21 796 376,55
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 934 810,13
Sous-total revenus nets I = (C+D)	16 861 566,42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	84 948 627,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 825 912,42
Frais de recherche	-101 133,64
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	82 021 581,65
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-34 932 817,27
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	47 088 764,38

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-30 430 995,14
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-116 272,79
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-30 547 267,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	64 669 194,34
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	34 121 926,41
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	98 072 257,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence STOXX® Europe 600, dividendes net réinvestis, tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	59 136 205,97	358 154 755,80	462 910 444,97	675 422 025,09	1 135 347 012,70
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP EN EUR					
Actif net	59 136 205,97	358 154 755,80	462 910 444,97	675 422 025,09	1 790 495,22
Nombre de titres	4 729,75228	28 877,98411	31 562,50559	39 790,41942	99,85113
Valeur liquidative unitaire	12 503,02	12 402,34	14 666,46	16 974,48	17 931,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	96,26	5,99	32,93	327,02	1 581,92
Capitalisation unitaire sur revenu	324,91	346,91	350,49	424,06	411,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	13 039 752,71
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 921,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	451,40
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	183,71
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 516 764,77
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	98 026,82095
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	11 430,71
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	473,25
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	169,35

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Méthode de valorisation:

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part L	Part GP	Part I
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,70% TTC maximum.	1,50% TTC maximum.	1 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué.		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant		
4	Commission de surperformance	Actif net	Part I 20 % de la surperformance nettes de frais, réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence, ajustée des souscriptions/ rachats dans le FCP.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de « class action »).

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés, sur la part I, au profit de la Société de gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence STOXX® Europe 600 et ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque l'ensemble des sous-performances constatées au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP, sans limitation de durée.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de juin de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul. Par exception, la première Date de constatation correspondra à la date de création de la part I.

Période de Calcul : période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part L	Capitalisation	Capitalisation
Part GP et I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	675 422 025,09
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 649 329 048,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 262 705 511,30
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	21 796 376,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	82 021 581,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-30 547 267,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	30 760,30 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 135 347 012,70

(*) 30/06/2025 : 40 147,70 : Soutle sur fusion le 28/03/2025 (le fonds 000ELO a absorbé le fonds 000ELB) - 9 387,40 : Régularisation des frais de gestion variables suite premier exercice incomplet.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	26 462,38377	438 612 787,94
Parts rachetées durant l'exercice	-66 152,95206	-1 162 028 374,37
Solde net des souscriptions/rachats	-39 690,56829	-723 415 586,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	99,85113	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 270,00000	12 750 060,70
Parts rachetées durant l'exercice	-76,00000	-820 718,87
Solde net des souscriptions/rachats	1 194,00000	11 929 341,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 194,00000	
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L		
Parts souscrites durant l'exercice	106 771,64416	1 197 966 199,70
Parts rachetées durant l'exercice	-8 744,82321	-99 856 418,06
Solde net des souscriptions/rachats	98 026,82095	1 098 109 781,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	98 026,82095	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP FR0013239365	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	1 790 495,22	99,85113	17 931,64
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I FR0013239357	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	13 039 752,71	1 194,00000	10 921,06
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L FR0013249414	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 120 516 764,77	98 026,82095	11 430,71

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Royaume- Uni +/-	Pays 2 France +/-	Pays 3 Suisse +/-	Pays 4 Allemagne +/-	Pays 5 Pays-Bas +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	1 105 647,80	236 318,78	201 509,99	171 927,21	151 736,35	97 962,48
Opérations temporaires sur titres	19 768,45	0,00	990,08	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 125 416,25					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 632,71	0,00	0,00	0,00	1 632,71
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 570,68	0,00	0,00	0,00	-1 570,68
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	62,03

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 632,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 570,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	62,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	236 560,45	164 648,63	39 687,01	24 010,09	23 075,45
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	493,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 229,98	0,00	0,00	0,00	402,74
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-2 527,62	-1 475,64	-421,87	-255,29	-245,37
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	235 756,70	163 172,99	39 265,14	23 754,80	23 232,82

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
NATIXIS	1 347,12	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	11 254,98	0,00
UBS EUROPE SE	7 166,36	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	214,56
NATIXIS	0,00	1 447,78
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	11 820,45
UBS EUROPE SE	0,00	7 561,83

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	549 553,34
	Coupons et dividendes en espèces	970 838,38
	Autres créances	29 822,28
Total des créances		1 550 214,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	11 715 417,30
	Rachats à payer	24 781,82
	Frais de gestion fixe	1 294 618,84
	Frais de gestion variable	9 387,40
	Collatéraux	21 044 611,45
	Autres dettes	35 193,61
Total des dettes		34 124 010,42
Total des créances et des dettes		-32 573 796,42

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 574 092,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	63 606,30
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 335,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	907,48
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 763 191,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	36 619,86
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	889 200,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	889 200,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 591 435,50
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	2 591 435,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 591 435,50

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	16 861 566,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	16 861 566,42
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 861 566,42

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	41 039,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	41 039,25
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	41 039,25
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	41 039,25
Total	41 039,25
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	219 359,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	219 359,07
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	219 359,07
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	219 359,07
Total	219 359,07
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	16 601 168,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	16 601 168,10
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 601 168,10
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	16 601 168,10
Total	16 601 168,10
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	47 088 764,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	47 088 764,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 088 764,38

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	157 957,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	157 957,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	157 957,10
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	157 957,10
Total	157 957,10
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	538 976,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	538 976,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	538 976,41
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	538 976,41
Total	538 976,41
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	46 391 830,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	46 391 830,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	46 391 830,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	46 391 830,87
Total	46 391 830,87
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 104 758 601,03	97,30
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 104 758 601,03	97,30
Assurance			72 734 819,82	6,41
ALLIANZ SE-REG	EUR	56 789	19 541 094,90	1,72
AVIVA PLC	GBP	1 193 921	8 630 351,19	0,76
AXA SA	EUR	270 081	11 254 275,27	0,99
HANNOVER RUECK SE	EUR	4 251	1 135 867,20	0,10
HELVETIA HOLDING AG-REG	CHF	29 938	5 962 928,02	0,53
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	2 940 118	8 738 664,99	0,77
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 007	1 105 054,20	0,10
SWISS RE AG	CHF	73 280	10 756 517,37	0,95
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	67 010	1 127 443,25	0,10
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	7 552	4 482 623,43	0,39
Automobiles			6 029 659,09	0,53
RENAULT SA	EUR	154 093	6 029 659,09	0,53
Banques commerciales			108 742 503,04	9,58
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	226 426	2 955 991,43	0,26
BNP PARIBAS	EUR	152 743	11 657 345,76	1,03
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	2 437 739	25 094 539,46	2,20
ING GROEP NV	EUR	548 375	10 214 032,75	0,90
INTESA SANPAOLO	EUR	2 904 101	14 205 410,04	1,25
KBC GROUP NV	EUR	92 941	8 147 208,06	0,72
SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	SEK	739 087	8 353 934,27	0,74
UBS GROUP AG-REG	CHF	454 243	13 053 378,87	1,15
UNICREDIT SPA	EUR	264 640	15 060 662,40	1,33
Biens de consommation durables			13 490 748,07	1,19
BARRATT REDROW PLC	GBP	1 340 818	7 136 107,00	0,63
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	66 046	2 976 156,43	0,26
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	2 437 061	3 378 484,64	0,30
Biotechnologie			11 609 474,55	1,02
IMCD BV	EUR	62 864	7 169 639,20	0,63
ZEALAND PHARMA A/S	DKK	93 388	4 439 835,35	0,39
Boissons			16 620 200,75	1,46
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	100 611	5 859 584,64	0,52
DIAGEO PLC	GBP	504 242	10 760 616,11	0,94
Composants automobiles			1 169 564,55	0,10
VALEO	EUR	125 895	1 169 564,55	0,10
Conglomérats industriels			37 561 673,70	3,31
RHEINMETALL AG	EUR	8 052	14 469 444,00	1,27
SIEMENS AG-REG	EUR	106 098	23 092 229,70	2,04
Construction et ingénierie			9 367 082,97	0,83
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	64 045	3 775 452,75	0,33
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	156 453	5 591 630,22	0,50

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Courrier, fret aérien et logistique			18 817 622,72	1,66
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	277 064	10 863 679,44	0,96
DSV A/S	DKK	38 990	7 953 943,28	0,70
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			19 066 948,23	1,68
CARREFOUR SA	EUR	381 902	4 571 366,94	0,40
COCA-COLA HBC AG-DI	GBP	163 902	7 278 580,53	0,64
JERONIMO MARTINS	EUR	335 987	7 217 000,76	0,64
Distribution spécialisée			11 335 704,40	1,00
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	256 580	11 335 704,40	1,00
Eau			4 340 551,75	0,38
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	325 722	4 340 551,75	0,38
Electricité			23 903 370,60	2,11
ENEL SPA	EUR	1 632 079	13 148 028,42	1,16
IBERDROLA SA	EUR	660 242	10 755 342,18	0,95
Equipement et services pour l'énergie			24 737 703,73	2,18
SAIPEM SPA	EUR	3 425 499	7 964 285,18	0,70
SUBSEA 7 SA	NOK	441 583	7 036 897,89	0,62
TENARIS SA	EUR	389 442	6 221 335,95	0,55
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	276 006	3 515 184,71	0,31
Equipements électriques			38 734 132,07	3,41
ABB LTD-REG	CHF	294 060	14 889 472,47	1,31
ALSTOM	EUR	199 078	3 941 744,40	0,35
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	88 144	19 902 915,20	1,75
Equipements et fournitures médicaux			5 431 873,11	0,48
COLOPLAST-B	DKK	14 984	1 208 231,61	0,11
ESSILORLUXOTTICA	EUR	18 135	4 223 641,50	0,37
Equipements et instruments électroniques			7 269 147,79	0,64
HALMA PLC	GBP	194 586	7 269 147,79	0,64
FPI de détail			11 858 998,54	1,04
KLEPIERRE	EUR	222 193	7 430 133,92	0,65
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	54 583	4 428 864,62	0,39
FPI Industrielles			1 706 673,60	0,15
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	82 448	1 706 673,60	0,15
Grands magasins et autres			13 340 351,69	1,18
PROSUS NV	EUR	281 027	13 340 351,69	1,18
Hôtels, restaurants et loisirs			5 746 143,26	0,51
ACCOR SA	EUR	129 622	5 746 143,26	0,51
Industrie aérospatiale et défense			41 619 820,68	3,67
AIRBUS SE	EUR	100 847	17 876 139,22	1,58
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	145 795	4 797 014,56	0,42
LEONARDO SPA	EUR	42 263	2 019 326,14	0,18
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	249 261	2 815 607,56	0,25
SAFRAN SA	EUR	51 148	14 111 733,20	1,24
Infrastructure de transports			8 159 594,08	0,72
AENA SME SA	EUR	360 088	8 159 594,08	0,72
Logiciels			65 353 652,52	5,76
BAE SYSTEMS PLC	GBP	111 510	2 455 797,51	0,22
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	68 351	2 100 426,23	0,19

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ERICSSON LM-B SHS	SEK	1 181 877	8 550 906,11	0,75
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	31 655	5 324 371,00	0,47
PANDORA A/S	DKK	21 159	3 153 657,52	0,28
SAP SE	EUR	126 407	32 631 967,05	2,87
VINCI SA	EUR	89 021	11 136 527,10	0,98
Machines			19 757 507,72	1,74
SIEMENS ENERGY AG	EUR	149 562	14 666 049,72	1,29
VALLOUREC SA	EUR	324 400	5 091 458,00	0,45
Marchés de capitaux			64 770 826,25	5,70
3I GROUP PLC	GBP	233 749	11 242 655,62	0,99
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	359 874	8 363 471,76	0,74
BANCO SANTANDER SA	EUR	2 355 292	16 550 636,88	1,45
M&G PLC	GBP	1 958 589	5 876 224,29	0,52
NORDEA BANK ABP	EUR	841 341	10 609 310,01	0,93
PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	4 782	5 297 126,34	0,47
WISE PLC - A	GBP	562 671	6 831 401,35	0,60
Matériaux de construction			8 249 052,55	0,73
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	41 359	8 249 052,55	0,73
Media			7 941 631,36	0,70
PUBLICIS GROUPE	EUR	83 002	7 941 631,36	0,70
Métaux et minerais			22 078 813,12	1,94
ANTOFAGASTA PLC	GBP	294 952	6 230 628,58	0,55
NORSK HYDRO ASA	NOK	863 269	4 181 521,10	0,37
RIO TINTO PLC	GBP	235 422	11 666 663,44	1,02
Ordinateurs et périphériques			5 949 472,13	0,52
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	77 812	5 949 472,13	0,52
Papier et industrie du bois			14 763 655,75	1,30
MONDI PLC	GBP	513 571	7 131 598,24	0,63
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	827 413	7 632 057,51	0,67
Producteur et commerce d'énergie indépendants			5 350 001,58	0,47
AIR LIQUIDE SA	EUR	30 547	5 350 001,58	0,47
Produits alimentaires			47 660 557,53	4,20
NESTLE SA-REG	CHF	333 217	28 113 122,61	2,48
UNILEVER PLC	GBP	378 403	19 547 434,92	1,72
Produits chimiques			24 101 320,52	2,12
AKZO NOBEL	EUR	127 101	7 549 799,40	0,66
GIVAUDAN-REG	CHF	1 956	8 040 879,76	0,71
UMICORE	EUR	116 236	1 450 625,28	0,13
YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	225 447	7 060 016,08	0,62
Produits de soins personnels			15 186 657,50	1,34
L'OREAL	EUR	41 825	15 186 657,50	1,34
Produits pharmaceutiques			126 567 388,38	11,12
ASTRAZENECA PLC	GBP	207 505	24 514 949,80	2,16
GSK PLC	GBP	808 987	13 127 386,53	1,16
HIKMA PHARMACEUTICALS	GBP	198 592	4 608 929,44	0,41
NOVARTIS AG-REG	CHF	266 417	27 421 547,48	2,38
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	329 527	19 416 157,68	1,71
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	93 914	25 972 470,27	2,29

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANOFI	EUR	139 958	11 505 947,18	1,01
Produits pour l'industrie du bâtiment			9 269 006,26	0,82
GEBERIT AG-REG	CHF	13 879	9 269 006,26	0,82
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			33 449 046,40	2,95
ASML HOLDING NV	EUR	49 364	33 449 046,40	2,95
Services aux collectivités			16 384 280,92	1,44
ENGIE	EUR	547 376	10 906 466,80	0,96
NATIONAL GRID PLC	GBP	265 230	3 286 734,12	0,29
POSTE ITALIANE SPA	EUR	120 125	2 191 080,00	0,19
Services aux professionnels			14 867 253,67	1,31
RELX PLC	GBP	323 477	14 867 253,67	1,31
Services de télécommunication diversifiés			19 730 015,05	1,74
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	366 982	11 365 432,54	1,00
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	159 531	7 510 719,48	0,66
TELEFONICA SA	EUR	191 535	853 863,03	0,08
Services de télécommunication mobile			7 105 251,07	0,63
TELE2 AB-B SHS	SEK	574 960	7 105 251,07	0,63
Services financiers diversifiés			5 717 604,75	0,50
EURAZEO	EUR	77 684	4 703 766,20	0,41
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	8 166	1 013 838,55	0,09
Services liés aux technologies de l'information			1 762 425,60	0,16
THALES	EUR	7 061	1 762 425,60	0,16
Sociétés commerciales et de distribution			7 290 828,86	0,64
BUNZL PLC	GBP	269 195	7 290 828,86	0,64
Soins et autres services médicaux			12 076 585,55	1,06
FRESENIUS MEDICAL	EUR	153 895	7 486 991,75	0,66
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	107 535	4 589 593,80	0,40
Textiles, habillement et produits de luxe			35 981 403,20	3,17
ADIDAS AG	EUR	12 831	2 539 896,45	0,22
BURBERRY GROUP PLC	GBP	612 326	8 449 326,78	0,74
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	34 011	5 440 085,57	0,48
HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 340	12 276 660,00	1,09
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	16 364	7 275 434,40	0,64
TITRES D'OPC			42 442 525,94	3,74
OPCVM			42 442 525,94	3,74
Gestion collective			42 442 525,94	3,74
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	250	2 591 435,50	0,23
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	1 814	19 372 776,26	1,71
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	1 922	20 478 314,18	1,80
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			889 200,00	0,08
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			889 200,00	0,08
Textiles, habillement et produits de luxe			889 200,00	0,08
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 000	889 200,00	0,08
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			19 755 140,00	1,74
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 755 140,00	1,74
Banques commerciales			11 253 410,00	0,99

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	862 000	11 253 410,00	0,99
Equipements électriques			990 000,00	0,09
ALSTOM	EUR	50 000	990 000,00	0,09
Services de télécommunication diversifiés			7 511 730,00	0,66
TELEFONICA SA	EUR	1 685 000	7 511 730,00	0,66
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			13 309,99	0,00
Total			1 167 858 776,96	102,86

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 167 858 776,96
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	3 182 927,19
Autres passifs (-)	-35 694 691,45
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 135 347 012,70

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE GP	EUR	99,85113	17 931,64
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE I	EUR	1 194,00000	10 921,06
Part LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE L	EUR	98 026,82095	11 430,71

Rapport annuel

au 28 juin 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	682 931 393,66	479 349 758,19
Actions et valeurs assimilées	663 936 081,67	443 239 600,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	663 936 081,67	443 239 600,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	18 846 061,99	23 040 791,00
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 846 061,99	23 040 791,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	13 069 366,40
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	13 069 366,40
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	149 250,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 250,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	772 993,22	552 351,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	772 993,22	552 351,67
COMPTES FINANCIERS	1 699 632,84	671 011,38
Liquidités	1 699 632,84	671 011,38
TOTAL DE L'ACTIF	685 404 019,72	480 573 121,24

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	645 535 698,50	450 808 371,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	13 012 614,35	1 039 528,33
Résultat de l'exercice (a,b)	16 873 712,24	11 062 545,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	675 422 025,09	462 910 444,97
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	203 221,94	14 390 739,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	203 221,94	14 390 739,52
COMPTES FINANCIERS	9 778 772,69	3 271 936,75
Concours bancaires courants	9 778 772,69	3 271 936,75
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	685 404 019,72	480 573 121,24

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4700	2 422 539,90	0,00
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4600	2 887 471,80	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	31 545,85	19 086,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	16 218 787,05	10 725 023,11
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	22 935,55	45 279,65
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	16 273 268,45	10 789 388,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	138 243,90	267 770,80
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	208 288,72	62 561,48
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	346 532,62	330 332,28
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 926 735,83	10 459 056,68
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 160 419,83	434 832,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	14 766 316,00	10 024 223,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 107 396,24	1 038 321,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	16 873 712,24	11 062 545,24

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous :

Méthode de valorisation :

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part Q	Part GR	Part I
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1 % TTC maximum	0,5 % TTC maximum	1 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué.		
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant		
4.	Commission de surperformance	Actif net	Part I 20 % de la surperformance nettes de frais, réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence, ajustée des souscriptions/ rachats dans le FCP.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de « class action »).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services:

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les:

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajoutent aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés, sur la part I, au profit de la Société de gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence STOXX® Europe 50 et ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque l'ensemble des sous-performances constatées au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP, sans limitation de durée.

Date de constatation: dernière date de valeur liquidative du mois de juin de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul. Par exception, la première Date de constatation correspondra à la date de création de la part I.

Période de Calcul: période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GR	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	462 910 444,97	358 154 755,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	278 062 334,57	150 955 782,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-151 789 928,94	-112 014 837,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 189 919,77	12 263 887,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 153 139,89	-9 554 207,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	126 022,00	433 000,52
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-451 745,00	-1 289 942,97
Frais de transactions	-932 904,54	-792 309,58
Différences de change	2 293 768,63	2 110 953,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	58 445 279,52	52 601 988,26
Différence d'estimation exercice N	92 733 189,75	34 287 910,23
Différence d'estimation exercice N-1	-34 287 910,23	18 314 078,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-44 342,00	17 150,00
Différence d'estimation exercice N	-44 342,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	17 150,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 766 316,00	10 024 223,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	675 422 025,09	462 910 444,97

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	5 310 011,70	0,79
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 310 011,70	0,79
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699 632,84	0,25
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 778 772,69	1,45
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 699 632,84	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 778 772,69	1,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	129 100 253,78	19,11	109 872 975,63	16,27	54 568 543,62	8,08	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	401 093,03	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	714 816,83	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	984 816,01	0,15
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,09	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	110 737,20
Coupons et dividendes en espèces	648 980,81
Autres créances	13 275,21
TOTAL DES CRÉANCES	772 993,22
DETTES	
Frais de gestion fixe	130 714,40
Collatéraux	17 872,93
Autres dettes	54 634,61
TOTAL DES DETTES	203 221,94
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	569 771,28

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR		
Parts souscrites durant l'exercice	17 901,90217	278 062 334,57
Parts rachetées durant l'exercice	-9 673,98834	-151 789 928,94
Solde net des souscriptions/rachats	8 227,91383	126 272 405,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	39 790,41942	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 073 831,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	86 588,36
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	1 427 200,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 502 577,00
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	2 502 577,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 502 577,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	16 873 712,24	11 062 545,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	16 873 712,24	11 062 545,24
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 873 712,24	11 062 545,24
Total	16 873 712,24	11 062 545,24

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 012 614,35	1 039 528,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	13 012 614,35	1 039 528,33
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 012 614,35	1 039 528,33
Total	13 012 614,35	1 039 528,33

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	40 983 533,62	59 136 205,97	358 154 755,80	462 910 444,97	675 422 025,09
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR en EUR					
Actif net	40 752 856,37	59 136 205,97	358 154 755,80	462 910 444,97	675 422 025,09
Nombre de titres	3 998,62111	4 729,75228	28 877,98411	31 562,50559	39 790,41942
Valeur liquidative unitaire	10 191,72	12 503,02	12 402,34	14 666,46	16 974,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-296,30	96,26	5,99	32,93	327,02
Capitalisation unitaire sur résultat	245,76	324,91	346,91	350,49	424,06
Part LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 Q en EUR					
Actif net	230 677,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	23,00000	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	10 029,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-291,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	189,36	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	46 115	11 966 842,50	1,77
BASF SE	EUR	43 524	1 966 631,94	0,29
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	30 007	1 133 964,53	0,16
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	500 345	11 748 100,60	1,74
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	57 099	3 686 882,43	0,55
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	13 572	6 338 124,00	0,94
SAP SE	EUR	124 400	23 576 288,00	3,50
SIEMENS AG-REG	EUR	79 295	13 775 127,40	2,04
TOTAL ALLEMAGNE			74 191 961,40	10,99
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	57 011	3 085 435,32	0,46
TOTAL BELGIQUE			3 085 435,32	0,46
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	404 676	54 568 543,62	8,08
TOTAL DANEMARK			54 568 543,62	8,08
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 416 424	6 133 824,13	0,91
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	82 844	651 153,84	0,09
IBERDROLA SA	EUR	1 037 419	12 568 331,19	1,86
INDITEX	EUR	72 520	3 362 027,20	0,50
TOTAL ESPAGNE			22 715 336,36	3,36
FINLANDE				
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	34 530	1 126 368,60	0,17
TOTAL FINLANDE			1 126 368,60	0,17
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	45 841	7 393 236,48	1,09
ARKEMA	EUR	18 266	1 482 285,90	0,22
AXA	EUR	338 943	10 361 487,51	1,53
BNP PARIBAS	EUR	178 931	10 651 762,43	1,58
CREDIT AGRICOLE	EUR	285 965	3 643 194,10	0,54
DANONE	EUR	48 898	2 791 097,84	0,42
ENGIE	EUR	96 101	1 281 506,84	0,19
ESSILORLUXOTTICA	EUR	16 984	3 417 180,80	0,51
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 610	9 865 400,00	1,46
KLEPIERRE	EUR	98 143	2 451 612,14	0,36
L'OREAL	EUR	37 197	15 252 629,85	2,25
LEGRAND SA	EUR	20 942	1 940 066,88	0,29
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	31 397	22 404 899,20	3,32
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	14 084	1 399 667,92	0,21
SAFRAN SA	EUR	36 719	7 248 330,60	1,07
SANOFI	EUR	167 156	15 034 010,64	2,22
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	88 922	19 945 204,60	2,95
TOTALENERGIES SE	EUR	355 467	22 156 258,11	3,28
VINCI SA	EUR	51 869	5 102 872,22	0,76
TOTAL FRANCE			163 822 704,06	24,25

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	118 342	2 756 185,18	0,40
ENEL SPA	EUR	1 535 757	9 973 205,96	1,48
POSTE ITALIANE	EUR	198 051	2 355 816,65	0,35
UNICREDIT SPA	EUR	189 180	6 546 573,90	0,97
TOTAL ITALIE			21 631 781,69	3,20
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	48 633	6 237 668,58	0,93
ASML HOLDING NV	EUR	47 599	45 894 955,80	6,80
ING GROEP NV	EUR	158 958	2 537 287,60	0,37
PROSUS NV	EUR	62 534	2 079 880,84	0,30
TOTAL PAYS-BAS			56 749 792,82	8,40
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	26 737	789 007,18	0,11
ASTRAZENECA PLC	GBP	171 310	24 965 575,99	3,70
BP PLC	GBP	1 701 607	9 537 107,34	1,41
DIAGEO PLC	GBP	356 006	10 453 228,01	1,54
GSK PLC	GBP	602 482	10 868 623,21	1,61
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	2 435 151	19 642 622,74	2,91
JOHNSON MATTHEY PLC	GBP	182 620	3 375 190,66	0,50
MONDI PLC	GBP	152 979	2 739 855,07	0,41
NATIONAL GRID PLC	GBP	142 082	1 479 053,76	0,22
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	39 501	1 994 967,06	0,30
RELX PLC	GBP	322 228	13 830 131,41	2,05
RIO TINTO PLC	GBP	166 053	10 186 255,27	1,51
SHELL PLC	EUR	734 002	24 658 797,19	3,65
UNILEVER PLC	GBP	375 408	19 238 636,08	2,85
TOTAL ROYAUME-UNI			153 759 050,97	22,77
SUISSE				
ABB LTD	CHF	245 169	12 708 412,32	1,88
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	32 163	4 683 932,04	0,69
DSM-FIRMENICH AG	EUR	9 327	984 931,20	0,15
NESTLE SA-REG	CHF	331 538	31 575 375,48	4,67
NOVARTIS AG-REG	CHF	279 242	27 885 055,96	4,13
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	80 564	20 871 936,04	3,09
SWISS RE AG	CHF	5 466	632 842,53	0,10
UBS GROUP AG	CHF	240 753	6 612 239,08	0,98
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	9 856	4 903 182,18	0,72
TOTAL SUISSE			110 857 906,83	16,41
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			662 508 881,67	98,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées			662 508 881,67	98,09
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	250	2 502 577,00	0,37
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	800	8 289 552,00	1,23
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	779	8 053 932,99	1,19
TOTAL FRANCE			18 846 061,99	2,79

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			18 846 061,99	2,79
TOTAL Organismes de placement collectif			18 846 061,99	2,79
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 000	1 427 200,00	0,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 427 200,00	0,21
TOTAL Titres mis en dépôt			1 427 200,00	0,21
Instruments financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4600	EUR	500	79 000,00	0,01
EURO STOXX 50 07/2024 PUT 4700	EUR	250	70 250,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			149 250,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels			149 250,00	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			149 250,00	0,02
Créances			772 993,22	0,12
Dettes			-203 221,94	-0,03
Comptes financiers			-8 079 139,85	-1,20
Actif net			675 422 025,09	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50 GR	EUR	39 790,41942	16 974,48	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 9695009LJNW14DWULR28

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 35% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 30/06/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.17</td><td>7.13</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.17	7.13			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.17	7.13								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Manque de diligence raisonnable : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 30/06/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>65.92 %</td><td>62.59 %</td></tr><tr><td>Manque de diligence raisonnable</td><td>1.62 % AUM</td><td>8.75 % AUM</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	65.92 %	62.59 %	Manque de diligence raisonnable	1.62 % AUM	8.75 % AUM
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	65.92 %	62.59 %								
Manque de diligence raisonnable	1.62 % AUM	8.75 % AUM								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 35% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 30/06/2025, le produit financier était investi à hauteur de 69,97% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.28	7.28
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.31	7.32

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>46.13 tCO2/M€ investi</i>	<i>52.18 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>47.87 tCO2/M€ investi</i>	<i>53.03 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>

	<i>des Nations Unies.</i>	<i>des Nations Unies.</i>
Produit financier	93.09 %	79.8 %
Valeur Comparable	91.82 %	79.12 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	66,19%	64,91%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹¹A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹²A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/06/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,95%	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,87%	Allemagne
NESTLE SA-REG SE CHF	Actions	Biens de Consommation de Base	2,48%	Suisse
NOVARTIS AG-REG SE CHF	Actions	Santé	2,42%	Suisse
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Actions	Santé	2,31%	Suisse
HSBC HOLDINGS PLC LN GBp	Actions	Finance	2,21%	Royaume-Uni
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Actions	Santé	2,16%	Royaume-Uni
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,03%	Allemagne
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		1,8%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	1,75%	France
UNILEVER PLC LN GBp	Actions	Biens de Consommation de Base	1,72%	Royaume-Uni
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	1,72%	Allemagne
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Actions	Santé	1,71%	Danemark
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		1,71%	France
AIRBUS SE FP EUR	Actions	Industrie	1,57%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 30/06/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

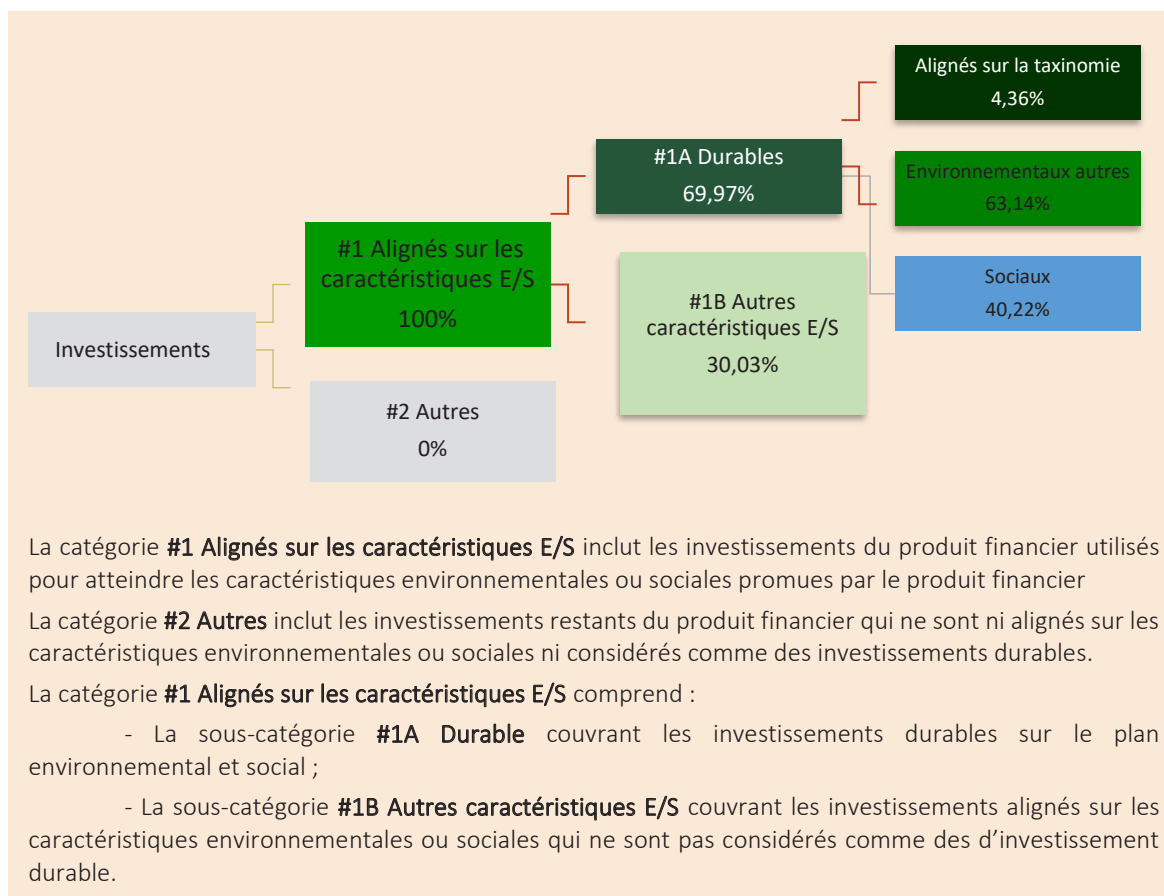
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 35% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 69,97% de son actif net au 30/06/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 63,14% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 40,22% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,36% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/06/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 99,14% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	2,73%
Matériaux	7,11%
Industrie	18,22%
Consommation discrétionnaire	8,03%
Biens de consommation de base	8,68%
Santé	13,1%
Finance	23,38%
Technologie de l'information	9,23%
Services de communication	3,72%
Services aux collectivités	3,74%
Immobilier	1,19%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,86% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	0,23%
Autres et liquidités	0,63%

Au 30/06/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 4,79% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

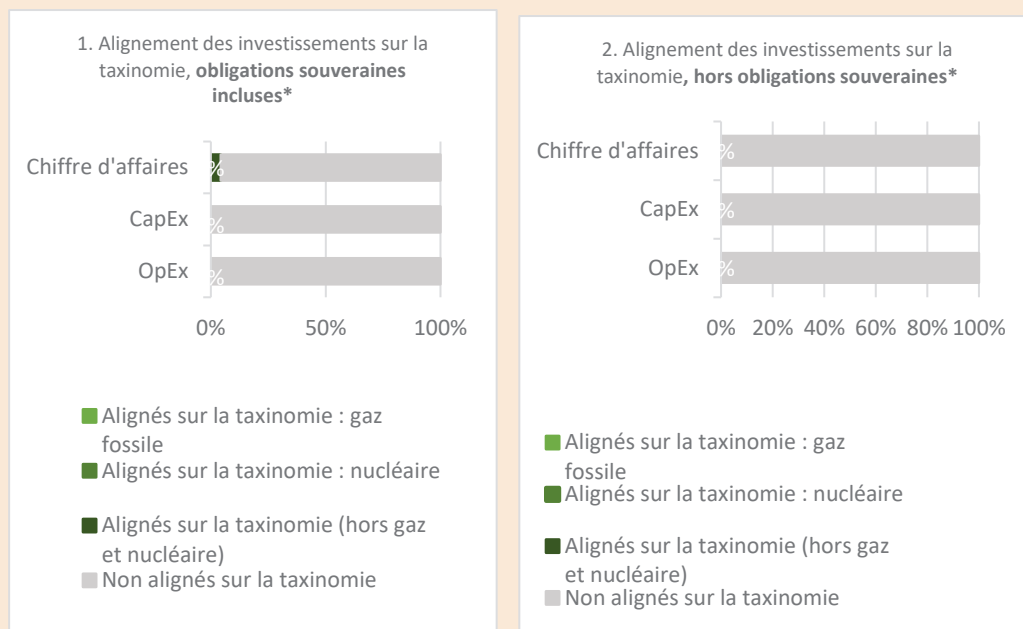
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/06/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,15 % et 2,26 % respectivement au 30/06/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 63,14 % au 30/06/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40,22 % au 30/06/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 30/06/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE